



Préfecture de l'Eure
Canton de Pacy-sur-Eure
Arrondissement des Andelys
Commune de La Chapelle Longueville

**2026DCM38 Acquisition à titre gratuit de la
parcelle 588AL222 sise Chemin des Avices dans le
cadre de la création de l'aire de retournement**

L'an deux mille vingt-six, le mercredi huit juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué le premier juillet, conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire et publique, sous la présidence Mme Karine CHÉRENCEY, maire.

Étaient présents : BEAU Christophe, CARTENET Virginie, CARTON Philippe, CHÉRENCEY Karine, CHEVALIER Grégory, DELOTTE Nathalie, DIEUDONNÉ Marie-Christine, GARNIER Julien, GASSIES Jean-Marie, GINESTIERE Isabelle, JOILLE Thomas, LARDILLEUX-CORNET Catherine, LEBEL Nathalie, LECOLLAIRE Marie, Jennifer MENDY, PICOUAYS Thomas, REGNIER Christophe, ROUEN Marjory, ROUSSARIE Pascale, SAFFRÉ Laurent, SIMMONIN Sylvain, VILLAIN Maud

Ont donné pouvoir : BOUTRAIS Patrice pouvoir à LEBEL Nathalie, EOCHE-DUVAL Juliette pouvoir à GINESTIERE Isabelle, HAQUET Christine pouvoir à ROUSSARIE Pascale, LUBAS Jean-Marc pouvoir à CARTON Philippe, ROQUES Stéphane pouvoir à CHÉRENCEY Karine

Soit sur 27 membres en exercice, 22 présents. Madame Nathalie DELOTTE est désignée secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Considérant le projet d'aménagement d'une aire de retournement pour les véhicules des services publics chemin des avices,

Considérant l'accord des propriétaires pour une cession à titre gratuit,

Considérant que depuis la délibération n°2025DCM50 du 1^{er} juillet 2025 portant sur l'acquisition à titre gratuit dans le cadre de la création de l'aire de retournement, une division cadastrale a eu lieu modifiant ainsi la parcelle concernée,

Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- AUTORISE Mme La Maire ou son représentant à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition à titre gratuit de la parcelle 588AL222 appartenant à M. et Mme Picouays
- DIT que les frais d'acte incomberont à la commune
- DIT que la parcelle a vocation à entrer dans le domaine public communal

À La Chapelle-Longueville,
Le 08/07/2026

La Maire
Karine Chérencey



La secrétaire de séance
Nathalie Delotte

